

Crash Rio-Paris : une nouvelle contre-expertise demandée par les juges

vendredi 10 février 2017, par [Thémis](#)

Les juges d’instruction chargés de l’enquête sur le crash Rio Paris en 2009, dans laquelle Air France et Airbus sont mis en examen, ont demandé une nouvelle contre-expertise pour déterminer les causes de l’accident, a appris vendredi l’AFP de sources concordantes.

Dans leur mission, les juges d’instruction du pôle accidents collectifs demandent aux experts de rendre un rapport provisoire en septembre 2017, a expliqué une source proche du dossier.

"Ce sont à nouveau des mois d’attente. C’est très long pour les familles qui attendent depuis huit ans. Espérons au moins que cela fasse avancer les choses", a réagi Danièle Lamy, présidente de l’association de victimes Entraide et solidarité AF447.

"Les familles attendent légitimement un procès", a-t-elle ajouté.

La catastrophe, survenue le 1er juin 2009, avait fait 228 morts, tous les passagers et membres de l’équipage.

Une nouvelle contre-expertise avait été préconisée par la chambre de l’instruction de la cour d’appel de Paris, le 17 novembre 2015, quand elle avait annulé une précédente contre-expertise pour des raisons de procédure. Air France et des parties civiles en avaient demandé la nullité, la jugeant biaisée en faveur d’Airbus.

Cette contre-expertise avait mis l’accent sur une "réaction inappropriée de l’équipage" et sur des manquements d’Air France, semblant dédouaner Airbus, alors que la première expertise pointait à la fois des défaillances de l’équipage, des problèmes techniques et un déficit d’information des pilotes en cas de givrage des sondes Pitot, malgré des incidents antérieurs.

Ce givrage des sondes Pitot est un élément clé car il avait conduit à une incohérence des mesures de vitesse de l’Airbus A330, qui s’était abîmé dans l’océan Atlantique.

A l’époque, la cour d’appel avait renvoyé le dossier aux juges d’instruction, mais à ceux du pôle spécialisé du tribunal de grande instance de Paris sur les accidents collectifs, qui existe depuis fin 2014.

Selon une source proche de l’enquête, après divers actes de procédure, les nouveaux juges n’ont récupéré le dossier qu’en juin 2016.

La nouvelle contre-expertise porte notamment sur le givrage des sondes, la perte des données de vitesse et d’altitude, le traitement des incidents antérieurs liés au givrage des sondes Pitot, les alarmes, le pilotage en haute altitude, les facteurs humains et la formation, a énuméré une source proche du dossier.

Pour la mener, trois experts ont été désignés : un consultant en aéronautique, un commandant de bord et un conseiller en facteur humains pour l’aéronautique, a encore précisé la source.

Selon une autre source proche de l’enquête, les juges d’instruction ont mené de nouveaux interrogatoires d’Air France et d’Airbus en tant que personnes morales.

Source : L’Express.fr

Auteur : AFP

Date : 10 février 2017

P.-S.

Source : L'Express.fr

Auteur : AFP

Date : 10 février 2017
